

REMERCIEMENTS.

Séminaire des Trois-Rivières, 10 août. — Mon frère, l'abbé Arthur Gélinas, professeur, au séminaire des Trois-Rivières, lors de sa mort, le 18 juin 1911, avait une assurance de \$1,500 dans l'Union St-Joseph du Canada.

J'eus à régler la succession du défunt. En quelques jours, M. Fournier et M. le notaire Trudel avaient fait les démarches d'usage auprès de la société et l'argent réclamé m'était remis.

Merci à l'Union St-Joseph du Canada, merci à MM. Fournier et Trudel, les dignes représentants de la grande société canadienne aux Trois-Rivières.

JOS.-G. GÉLINAS, ptr.

Valleyfield, 31 juillet. — Je viens de recevoir, par l'entremise de M. Nestor Wallot, un chèque de \$450.00, pour le décès de Dame Alda Gauthier, mon épouse.

Je remercie infiniment le Bureau Exécutif de notre belle société pour le prompt paiement de ma réclamation.

JOS. GAUTHIER.

Ottawa, 13 sept. — J'accuse réception d'un chèque de \$75.00, en paiement de la réclamation pour le décès de mon épouse. Je désire offrir à la Société mes remerciements les plus sincères pour la promptitude avec laquelle elle a effectué ce paiement.

J. A. QUENNEVILLE.

Hull, 30 août. — Veuillez recevoir mes sincères remerciements pour les bénéfices en maladie que le conseil Notre-Dame de Hull n° 2 m'a payés lors de ma dernière maladie. Je vous prie de reproduire cette marque d'estime de ma part pour l'Union St-Joseph du Canada.

ERNEST ROY.

Rivière Trois-Pistoles, 10 août. — Je vous accuse réception du dernier montant de mes bénéfices d'assurance, reçu ces jours derniers, et en même temps vous remercie des bénéfices reçus au cours de cette année et de l'année dernière, ce que mes occupations m'avaient empêché de faire plus tôt.

Je vous demande aussi de vouloir bien insérer mes remerciements dans le "Prévoyant".

JOSEPH MICHAUD.

St-Casimir, 10 août. — Veuillez accepter nos sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée pour les premiers versements de la police du regretté M. J. Eugène Douville, un des membres les plus zélés de la belle société catholique et canadienne-française, l'Union St-Joseph du Canada.

La famille de M. Douville.

Lac aux Sables, 20 août. — A l'assemblée régulière de ce conseil, tenue à la date mentionnée ci-haut, il a été proposé par M. Jean-Baptiste Bergeron, secondé par M. Eugène Devault, que des remerciements soient adressés à l'Exécutif de notre société pour la promptitude qu'il a apportée au règlement de la réclamation de M. Pierre Renaud, pour le décès de son fils Jean-Baptiste ; et que copie de la présente soit insérée dans le "Prévoyant".

J. A. LAVOIE, sec.

Villeroy, 19 août. — J'espère que vous voudrez bien être mon interprète auprès des officiers du bureau-chef de l'Union St-Joseph du Canada pour leur exprimer ma sincère gratitude. Le 24 juillet dernier, j'avais le malheur de perdre mon épouse bien-aimée. Le 30 du même mois, je vous fournissais les documents nécessaires pour être transmis à l'Union St-Joseph et le 18 août je recevais le montant qui m'était dû.

Notre Société a certainement droit à mes félicitations pour la manière prompte avec laquelle l'on m'a payé cette réclamation.

tion. Soyez assuré, cher Monsieur, que j'encouragerai toujours mes amis à joindre une société qui rencontre aussi bien ses obligations.

ALPH. CHARLAND.

Rockland, 10 août. — Que de reconnaissance je dois à notre digne société pour le prompt paiement de ma réclamation de décès d'épouse ! L'on peut réellement dire que l'Union St-Joseph est la mère de l'orphelin. Quiconque connaît les bienfaits de cette société ne peut qu'aspirer à en devenir membre. Je vais faire de mon mieux pour engager mes amis à appartenir à notre Société.

ALBERT MAISONNEUVE.

Hull, 10 août. — Je vous prie de recevoir mes sincères remerciements pour les 14 semaines de bénéfices en maladie, soit \$70, que j'ai reçues du conseil de Hull. Je vous prie de reproduire cette marque de reconnaissance dans le "Prévoyant", pour le plus grand bien de l'Union St-Joseph du Canada.

PASCAL PARADIS.

Montcerf, 15 août. — Je m'empresse de remercier l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude avec laquelle elle m'a fait parvenir mes bénéfices en maladie, au montant de \$14.29. Je vous prie de publier ma reconnaissance dans le "Prévoyant", afin d'encourager le public à appartenir à cette noble société catholique et canadienne-française.

LUMEN DUPONT.

Lac aux Sables, 22 août. — J'accuse réception, par l'entremise de M. J. A. Lavoie, secrétaire, d'un chèque de \$500.00, en règlement de ma réclamation pour le décès de mon fils Jean-Baptiste.

J'apprécie hautement votre promptitude ainsi que le dévouement que les officiers de notre conseil local ont apporté au règlement de cette affaire. Veuillez donc accepter mes plus sincères remerciements et mes vœux de prospérité pour notre noble société.

PIERRE RENAUD.

Athabaska Landing, Alta., 11 sept. — J'accuse réception d'un chèque au montant de \$29.29, pour mes bénéfices en maladie. Je vous remercie beaucoup pour la promptitude avec laquelle vous avez répondu à mon appel. J'ai été vraiment surpris de recevoir aussi vite les blancs et un chèque, qui sont arrivés bien à propos. Cela m'a confirmé davantage que l'Union St-Joseph du Canada est un bienfait pour les Canadiens-français de tout le Dominion.

JOS. DAIGNEAULT.

Joliette, 2 sept. — Veuillez recevoir mes plus sincères remerciements pour la promptitude avec laquelle vous m'avez fait parvenir votre chèque au montant de \$1,000, en règlement des bénéfices mortuaires de mon épouse, Joseph Marcil. Veuillez croire qu'en toutes circonstances, je me ferai l'écho des bienfaits de votre belle société catholique et canadienne-française.

DAME MARIE LAPIERRE.

CONDOLEANCES.

Cache-Bay, 8 août. — A une réunion des membres du conseil local de Cache-Bay, tenue au lieu ordinaire des séances, la proposition suivante a été adoptée :

Les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort d'un de leurs confrères, M. Alcide Brunet, membre de ce conseil depuis deux ans. En conséquence, il est proposé par M. Edouard Lamarre, secondé par M. Joseph Desbois, que ce conseil présente ses plus profondes sympathies à la famille de M. Brunet, et que copie de cette présente résolution soit transmise au "Prévoyant", ainsi qu'au "Journal Advertiser" pour publication.

CAMILLE PICHÉ, ALBERT MORIN,
président, secrétaire.

Shawinigan Falls, 28 août. — A une assemblée spéciale des membres de l'Union St-Joseph du Canada, conseil local de Shawinigan Falls n° 23, tenue le 22 août, il a été proposé par M. Jos. Guay, secondé par M. Louis Bélisle, que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de leur confrère, M. Herménégilde Lagrange ; qu'ils désirent offrir leurs plus sincères condoléances à Madame Lagrange dans le malheur qui vient de la frapper.

Que copie de la présente résolution lui soit transmise, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

JULES DUMAINE, JOS. GUAY,
président, secrétaire.

Québec, 26 juillet. — Les membres du conseil de St-Roch n° 193 de l'Union St-Joseph du Canada ont appris avec douleur la mort prématurée de leur confrère Alf. Brousseau, et ils prient Mme Brousseau de vouloir bien agréer leurs sincères condoléances.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à payer une messe privilégiée pour le repos de l'âme du défunt et est chargé de transmettre copie de la présente à Madame Brousseau, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

L. D. GRAVEL, sec.-trés.

Buckingham, 19 sept. — A une réunion de ce conseil tenue le 17 septembre, il a été proposé par M. F. X. Hamelin, secondé par M. Joseph Duval, et unanimement résolu : Qu'une résolution de condoléances soit votée et adressée à M. Baptiste Moderi, à l'occasion de la mort de son fils, Narcisse Moderi, un de nos dévoués confrères ; et que copie de la présente soit transmise au "Prévoyant" pour publication.

JOS. LATOUR, sec.

FUNERAILLES IMPOSANTES

Les funérailles de M. Bordeleau, de Prouxville, l'un des membres les plus dévoués de l'Union St-Joseph du Canada dans cette localité, ont eu lieu le mardi 19 septembre, au milieu d'un grand concours de citoyens.

Les membres de l'Union St-Joseph formaient un défilé imposant. Plus de vingt voitures étaient remplies des confrères du défunt.

Les porteurs étaient MM. Donat Rivard, Albini Vandal, Jacques St-Arnaud, Adélarde Veillet et Théophile Déry.

MM. Georges Trépanier et Egéssippe Bacon agissaient comme maîtres de cérémonies.

La partie musicale, sous la direction de l'organiste, Mme Ernest Veillet, fut des plus imposantes.

La famille offre ses remerciements aux membres de l'Union St-Joseph du Canada, pour les services rendus et la sympathie qu'ils lui ont témoignée au cours de cette triste épreuve.

[COMMUNIQUÉ]

AVIS.

Les percepteurs et receveurs sont priés d'indiquer, sur les formules relatives à la perception du Centin Collégial, le numéro de police du sociétaire qui verse son sou à la Caisse Collégiale.

AVIS

aux Percepteurs et Receveurs

Les receveurs et percepteurs sont priés de ne pas oublier qu'il y a pour eux une obligation stricte de donner à l'Exécutif et aux Conseils de District les renseignements qu'on leur demande. Pour la bonne administration de la Société, il faut que l'Exécutif et que les Conseils de District connaissent l'état des divers conseils et bureaux de la société.

Lorsque des blancs de rapport sont envoyés aux succursales, ces blancs doivent être remplis immédiatement et retournés à qui de droit.

LE CENTIN COLLEGIAL

Cette œuvre est née sous le patronage de l'Union St-Joseph du Canada. Il s'agit de faire verser à chacun des membres de la Société un centin par mois dans le but de constituer un fonds spécial, à même lequel on puisera les ressources nécessaires pour assurer une solide instruction à des orphelins de sociétaires défunts.

Les membres de l'Union St-Joseph du Canada sont libres de participer ou de ne pas participer à l'œuvre du Centin Collégial. A eux cependant de se souvenir qu'un sacrifice infiniment petit assurera la vitalité à une œuvre infiniment grande ! Et ils ne refuseront pas leur obole au Centin Collégial.

AVIS IMPORTANT

Correspondance—En correspondant avec l'Exécutif, il faut toujours donner son nom au complet, et le numéro de sa police. Il faut aussi se servir d'une feuille distincte pour chaque sujet traité, tout en les mettant dans la même enveloppe. Cela rend le travail plus facile au bureau chef.

L'Union St-Joseph du Canada.

L'Union St-Joseph du Canada est une association catholique canadienne-française de bienfaisance.

Elle repose sur des bases solides, tant au point de vue des principes d'affaires qu'à celui de la charité chrétienne.

Elle est administrée avec sagesse et économie.

Elle a des taux avantageux.

Elle est un moyen de ralliement pour les Canadiens-français.